

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2023 (accusé de réception du 06/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) 'Logement d'abord' - Bilan 2022-2023

Quimper Bretagne Occidentale lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Logement d'abord » a signé en juin 2021 avec l'État une convention initiale pour deux années 2021-2022. À l'issue du dialogue de gestion tenu en mai 2022, un avenant a été signé le 28 novembre 2022 fixant l'échéance à mars 2024 et définissant un montant de subvention complémentaire afin de mener les actions jusqu'à ce nouveau terme.

Le plan « Logement d'Abord » a pour objectif une baisse significative du nombre de personnes sans domicile sur les 5 ans, en visant à réorienter les personnes sans domicile de l'hébergement vers le logement, grâce à un accompagnement adapté et pluridisciplinaire.

Le principe des territoires de mise en œuvre accélérée du Plan « Logement d'Abord » s'appuie sur la co-construction des actions à mettre en œuvre, entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de l'hébergement et du logement.

La convention prévoit dans son article 2.3 que la collectivité élabore un bilan au terme de la deuxième année, des actions entreprises. Celui-ci doit être examiné par le conseil communautaire avant transmission au Préfet selon les termes de la convention.

Un dialogue de gestion a été mené entre les services de QBO, la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités) et la DIHAL (Direction Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement) au mois de mai 2023 afin d'examiner le rapport d'exécution budgétaire de la seconde période.

Le présent rapport vient synthétiser le bilan 2022 des actions menées. Le bilan complet est annexé à la présente délibération.

Douze actions sont prévues à la convention avec pour chacune d'entre elles, un ou des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs :

- Consolidation de la commission partenariale de Cornouaille pour l'Hébergement et le Logement (CPCHL) avec le SIAO ;
- Production de logements sociaux ;
- Relancer la production de PLAI A ;
- Développement Intermédiation Locative ;
- Développement du conventionnement ANAH ;
- Lutte contre l'habitat indigne ;
- Recherche de bâti ou non bâti rapidement mobilisable à moindre coût ;
- Améliorer la connaissance des publics sans domicile et mal logés ;
- Création d'une équipe pluridisciplinaire, d'évaluation et d'accompagnement, dédié à l'accès au logement ;
- Organisation d'un séminaire sur le logement d'abord ;
- Mise en place d'une formation spécifique axée sur la lutte contre la pauvreté et le sans-abrisme et l'évolution des pratiques des professionnels ;
- Expulsions locatives : mieux identifier et accompagner les ménages dès les premiers impayés de loyer.

Cinq actions phares ont été initiées ou menées en 2022 :

- la pérennisation de la CPCHL et son ouverture à l'observation du territoire (Commission partenariale de Cornouaille pour l'Hébergement et le Logement) : cette instance partenariale est pilotée par QBO et coanimée entre le SIAO29 et le CCAS de Quimper. Elle réunit des acteurs du logement, de l'insertion et de l'action sociale en traitant conjointement les questions liées à l'accompagnement social des ménages et celles liées au logement. Les réunions se tiennent de façon bimensuelle. 25 commissions se sont tenues soit 404 demandes traitées représentant 684 personnes et 317 orientations vers des dispositifs ;
- la montée en puissance de l'équipe pluridisciplinaire : L'équipe calibrée à 3 personnes rattachée au CCAS permet un accompagnement global des ménages (social, santé) afin de les mener de leur situation de précarité (rue, hébergement...) vers des logements en apportant toutes les sécurités nécessaires au maintien dans les lieux de façon pérenne. Lors de l'année écoulée, l'équipe a assuré le suivi de 27 personnes orientées via la CPCHL, 4 personnes ont accédé à un logement et 3 personnes ont pu se maintenir dans leur logement.

L'accompagnement global a permis l'ouverture de droits pour 15 personnes, un accompagnement à l'équilibre budgétaire pour 12 personnes et la mise en place d'un parcours de soin pour 8 personnes ;

- l'organisation de la nuit de la solidarité : cet évènement s'inscrit dans le contexte du mal logement et consiste à recenser les personnes sans-abri sur un territoire. Elle s'est tenue le 26 janvier 2023, de 14h00 à 17h puis de 18h00 à 23h00 sur un périmètre plus élargi que la précédente édition, grâce à la mise à disposition d'une flotte de vélos électriques par la QUB qui a permis de couvrir plus de terrain. Ainsi, 23 personnes ont été rencontrées (5 femmes, 18 hommes). Sur cette base, 12 personnes n'avaient pas de solution d'hébergement pour la nuit du 26 janvier 2023. 44 bénévoles se sont mobilisés ;
- l'organisation d'un séminaire sur le logement d'abord : tenu le 21 octobre 2022, il s'inscrit au cœur de l'accompagnement vers le changement des cultures et pratiques professionnelles. Deux objectifs ont été retenus, la mobilisation des acteurs du territoire et le partage d'une vision commune du Logement d'Abord. La matinée sous forme de plénière a été suivie par la tenue de cinq ateliers thématiques différents l'après-midi. 210 personnes ont assisté au colloque du secteur social, médico-social, bailleurs, élus. 40 intervenants (sociologue, élus, cadres, travailleurs sociaux, représentants de structures associatives) ont enrichi les échanges lors des tables rondes et ateliers. Intégralement filmé, ce colloque a vocation à faire l'objet d'une synthèse et d'une diffusion aux participants ;
- la recherche de bâti rapidement mobilisable : Propriétaire d'un immeuble de 3 logements rue de la Providence, QBO travaille sur le choix du support juridique adapté afin de pouvoir confier à un opérateur les 3 logements tant sur la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à la réhabilitation que la gestion locative des logements. Les partenaires du projet, Habitat et Humanisme, Cent pour un toit, Fondation Abbé Pierre ont travaillé le portage de l'opération, le public cible.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider le bilan mi 2022 - mi 2023 des actions, tel que présenté à la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et d'autoriser madame la présidente à le transmettre à monsieur le Préfet du Finistère.